

Séance du 2 novembre 2022

Délibération 2022_21

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 octobre 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, DANDRÉ Fabien, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DESTRUHAUT Thierry, RENARD Jeanne et ROTH Odile.

Objet : dénomination et numérotation d'une rue dans le lotissement LES BRUYÈRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer une dénomination à la rue qui va être créée dans le lotissement Les Bruyères,

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS etc... d'identifier clairement les adresses des immeubles et procéder à leur numérotation,

Une dénomination et une numérotation de la rue du lotissement Les Bruyères sont présentées au conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- valide le principe général de dénomination et numérotation de la rue du lotissement Les Bruyères
- adopte la dénomination « rue des Acacias »
- valide la numérotation présentée (voir pièce jointe)
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Saint-Martin-d'Oney, le 5 novembre 2022
Le Maire, Philippe SAËS

